

9

Trade von 19/3 1866  
~~~~~  
Kaufmännisch

gesamt zur Commission vom 22/2 1866.

33

articles en traduction, a été dressé et signé par le gouvernement égyptien conjointement avec le représentant de la Compagnie; il a été soumis à notre sanction impériale, et après l'avoir lu,

FIRMAN CONCERNANT LE CANAL DE SUEZ. -

-----  
avant page 348.-----

Le présent firman, émané de notre divan impérial, est rendu à cet effet que nous donnons notre autorisation souveraine à l'exécution

de ce canal. Mon illustre vizir, Ismail-Pacha, vice-roi d'Egypte, ayant rang de grand vizir, décoré de l'Osmanié et du Medjidieh de première classe, en brillants: ~~convention~~ et désigné

La réalisation du grand oeuvre destiné à donner de nouvelles facilités au commerce et à la navigation par le percement d'un canal entre la Méditerranée et la mer Rouge étant l'un des événements les plus désirables de ce siècle de science et de progrès, des conférences ont eu lieu depuis un certain temps avec la Compagnie qui demanda à exécuter ce travail, et elles viennent d'aboutir d'une façon conforme, pour le présent et pour l'avenir, aux droits sacrés de la Porte, somme à ceux du gouvernement égyptien.-

Le contrat, dont ci-après le teneur des

articles en traduction, a été dressé et signé par le gouvernement égyptien conjointement avec le représentant de la Compagnie; il a été soumis à notre sanction impériale, et après l'avoir lu, nous lui avons donné notre acceptation.-

(Suit le contrat in extenso.) Voir ci-avant page 348.-

Le présent firman, émané de notre divan impérial, est rendu à cet effet que nous donnons notre autorisation souveraine à l'exécution du canal par ladite Compagnie, aux conditions stipulées dans ce contrat, comme aussi au règlement de tous les accessoires selon ce contrat et les actes et conventions y inscrits et désignés qui en font partie intégrante.-

Donné le 2 zilgyde 1282.

19 mars 1866. Le ser rouge étant l'un des événements les plus admirables de ce siècle de science et de progrès, des conférences ont eu lieu depuis un certain temps avec la Compagnie qui demande à exécuter ce travail, et elles viennent d'aboutir d'une façon conforme, pour le présent et pour l'avenir, aux droits sacrés de la Porte, comme à ceux du gouvernement égyptien.-

Le contrat, dont ci-après le teneur des